

## Le Paradoxe du Syndicalisme Français

En raison de la baisse du nombre d'adhérents et des divisions internes, les syndicats français ont longtemps semblé condamnés au déclin. Dans ce contexte, l'unité affichée de l'intersyndicale depuis le début des manifestations massives contre la réforme des retraites, ainsi que les processus de renouvellement internes, sont à bien des égards historiques. Peut-on alors parler de Printemps du Syndicalisme Français ?

*Par Maxime Quijoux*

Pour la première fois depuis des décennies, le 1<sup>er</sup> mai 2023 en France a réuni l'ensemble des organisations syndicales dans une grande manifestation unitaire. Après douze journées de manifestations rassemblant en moyenne entre un à trois millions de personnes partout sur le territoire, l'intersyndicale entendait maintenir la pression sur le gouvernement. De fait, si la loi visant à retarder l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans a finalement été adoptée, les organisations de défense de travailleurs apparaissent comme les grands vainqueurs de cette séquence de mobilisations. Porté principalement par les deux principales centrales du pays – la Confédération Générale du Travail (CGT) et la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT), ce mouvement social a redonné un élan inattendu au syndicalisme en France. La plupart des enquêtes d'opinions leur accordent un soutien appuyé de la population, ce que confirment des adhésions record depuis le début de l'année. Car si l'intersyndicale apparaît comme une force sociale de premier plan, capable de mobiliser des millions français plusieurs semaines de suite, elle cache une réalité politique beaucoup plus contrastée, qui fait de la France un vrai paradoxe syndical.

### Un syndicalisme durablement affaibli

La France a connu au cours de son histoire des conflits sociaux majeurs – grève de 1936, Libération ; mai 1968 ; décembre 1995, etc., ayant permis d'obtenir des acquis sociaux significatifs – semaines de congés payés, conventions collectives, sécurité sociale, réduction du temps de travail-. Elle apparaît toutefois comme un pays où les organisations syndicales ont un pouvoir et un rapport de force assez faible face au patronat et à l'Etat. Si la CGT a connu par exemple des pics d'adhésion – 1936, 1945, 1968-, l'Hexagone s'est toujours caractérisé par une syndicalisation beaucoup plus modeste que les autres pays occidentaux. Après avoir atteint près de 30% de la population à la fin de la Seconde guerre mondiale, le taux de syndicalisation a connu depuis une chute presque constante, avant de littéralement s'effondrer depuis les années 1980. Avec un peu plus de 10% d'adhérents aujourd'hui – 18,4 % dans le secteur public pour 7,8% dans le secteur privé-, la France est le pays où l'appartenance syndicale est la plus faible d'Europe, très loin des taux scandinave, belge, ou allemand mais aussi des pays du sud du continent.



Ces écarts s'expliquent par des natures différentes d'offres syndicales : le syndicalisme en France repose sur un engagement essentiellement militant, proche d'une démarche associative ou politique, à la différence des pays à où le taux d'adhésion est tiré par la gestion exclusive de prestations par les organisations syndicales – d'indemnisation chômage par exemple. Néanmoins, le recul spectaculaire du syndicalisme en France réside avant tout dans la tertiarisation de son économie, entraînant la disparition de la plupart des bastions ouvriers industriels. De même, l'apparition parallèle du chômage de masse et de nombreux statuts professionnels atypiques a considérablement affaibli les troupes syndicales et leurs marges de manœuvre. Les syndicats peinent à s'adapter à un monde du travail désormais fortement morcelé, demeurant ancrés dans le secteur public ou les entreprises de plus de 50 salariés. Enfin, les syndicalistes sont victimes d'une profonde refonte de leurs missions et leurs périmètres d'intervention.

Depuis le début des années 2000, de nombreuses réformes ont affaibli les niveaux interprofessionnels et de branches au profit d'accords d'entreprise. Depuis 2018, la fusion des principales instances représentatives des salariés en une seule instance – le Conseil Social et Economique (CSE) - a conduit à une bureaucratisation très forte du travail syndical. Les élus du personnel paraissent de plus en plus isolés et débordés, contraints de négocier des accords sans enjeux ou socialement régressifs.

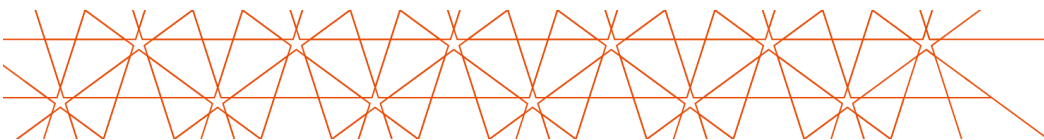
## **Un mouvement syndical profondément divisé**

Dans un tel contexte, difficile pour les organisations syndicales de s'opposer efficacement aux politiques de régression sociale menées par les gouvernements successifs depuis quarante ans. De fait, les rares victoires syndicales au niveau national -1995 ; 2006<sup>1</sup>- sont noyées dans un océan de défaites. Face à un champ politique majoritairement acquis aux logiques de marché, les centrales syndicales ne parviennent plus à arrêter les mesures de flexibilisation du marché du travail, le recul de droit sociaux ou les reports successifs de l'âge du départ à la retraite. Malgré des séquences de mobilisations régulières, entraînant des secteurs entiers dans la grève – comme dans l'éducation, les transports ou l'énergie- et des centaines de milliers de personnes dans la rue – comme en 2003 ou 2010, à chaque fois contre des projets de réforme des retraites -, les syndicats ont été incapables d'enrayer le processus législatif. Plus grave encore : à l'automne 2018, le mouvement des gilets jaunes les a superbement contournés et doublés, obtenant rapidement gain de cause et près de 13 milliards d'euros de prime auprès du gouvernement d'Edouard Philippe.

Si ces échecs s'expliquent par un pouvoir souvent inflexible, ayant recours aussi bien à des coups de force constitutionnel – en utilisant par exemple l'article 49.3 permettant d'imposer un texte sans le vote de l'Assemblée nationale-, qu'à la répression policière, ils proviennent aussi d'un champ syndical caractérisé par des divisions profondes entre chapelles. Les deux

---

<sup>1</sup> 1995 renvoi au mouvement de grèves lors d'une précédente réforme des retraites qui avait obligé le gouvernement dirigé par Alain Juppé à revenir sur cette loi qui avait été votée au parlement. 2006 correspond au mouvement social contre la loi du CPE, touchant à la régulation du droit du travail pour les jeunes. Là encore un mouvement social massif et le rôle prépondérant des jeunes conduisit le gouvernement de droite à revenir sur la proposition de réforme.



principales confédérations – CGT et CFDT- entretiennent en effet une relation houleuse qui tend au mieux à les maintenir à bonnes distances, au pire à se livrer à des luttes intestines, exacerbées par des nouvelles règles de représentativité en 2008 faisant des élections professionnelles un enjeu stratégique pour ces organisations.

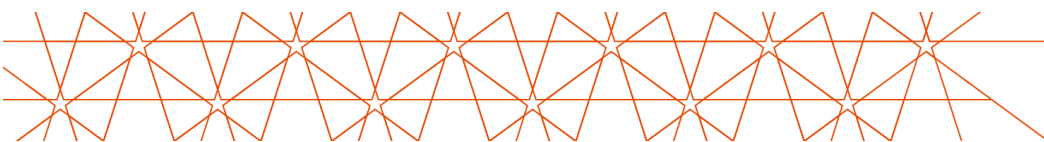
La CGT a longtemps été sous la domination du Parti Communiste Français. Si elle revendique désormais une stricte indépendance à l'égard de toute formation politique, elle entretient une vision agonistique du monde du travail, qui se caractérise par une activité gréviste prononcée, en particulier dans certains secteurs où une tradition « classiste » perdure (dockers, raffineurs, cheminots, énergie). Emanation sécularisée de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC), la CFDT de son côté s'est longtemps présentée comme le porte-flambeau du socialisme autogestionnaire, avant d'adopter à la fin des années 1970 une stratégie tournée vers la négociation avec le patronat et l'Etat. Cette position conduira la centrale à signer des accords controversés, suscitant des conflits internes parfois profonds, mais surtout des rivalités durables avec la CGT.

### **L'éclair unitaire du mouvement social 2023**

Depuis les années 1990, certains secrétaires confédéraux ont toutefois tenté de dépasser ces oppositions. Certains, comme Louis Viannet puis Bernard Thibault, tous deux secrétaires généraux de la CGT de 1992 à 2013, ont ainsi défendu « un syndicalisme rassemblé » consistant à tenter au maximum l'unité des luttes avec les autres organisations syndicales. En 2010, d'ailleurs, un précédent projet de report de l'âge à la retraite avait déjà conduit à la création d'une large intersyndicale, réunissant plusieurs centaines de milliers de personnes dans la rue durant plusieurs mois. L'élection de François Hollande puis d'Emmanuel Macron ont fait renaître les divisions, la CFDT entendant, une fois de plus, apparaître comme l'interlocuteur privilégié du patronat et du gouvernement. La négociation de la Loi Travail en 2016, consistant à assouplir le code du travail, constitue alors un point de cristallisation entre les syndicats « contestataires » et « réformistes ». En 2019, la CFDT ne s'oppose pas à un nouveau projet de réforme de retraites, provoquant pourtant d'importantes mobilisations, projet finalement abandonné en raison du COVID.

On mesure donc à quel point la mobilisation sociale de 2023 est exceptionnelle. Exceptionnelle par son ampleur et sa durée, elle l'est aussi par son orientation stratégique : l'unité est martelée en permanence par l'ensemble des leaders syndicaux, reléguant en arrière-plan la question des grèves, et leurs formes, notamment celle de déployer des grèves reconductibles. L'objectif affiché est finalement moins une paralysie de l'économie – dont les organisations syndicales doutent d'en être capables, notamment en raison de l'inflation sur le pouvoir d'achat des travailleurs- que la conquête de l'opinion.

Si certains secteurs décident de cesser le travail et de bloquer leurs sites – comme les raffineurs, les dockers, ou les éboueurs-, l'appel timide de « mettre la France à l'arrêt » dès le 7 mars révèle la frilosité de l'intersyndicale à lancer le mouvement dans une grève large et reconduite. De fait, certains secteurs généralement en pointe sur les grèves, comme les transports, peinent à mobiliser leurs troupes. A l'inverse, la stratégie unitaire est couronnée d'un succès indéniable :



outre les millions de personnes dans les rues durant douze semaines, les enquêtes d'opinions montrent un rejet massif de la loi – 93% des actifs par exemple- et, fait nouveau, un [soutien](#) majoritaire de la population au rôle des organisations syndicales dans la société.

La forte mobilisation dans une multitude de villes petites et moyennes sur l'ensemble du territoire conforte cette assise populaire des organisations syndicales, coupant court aux critiques surgies d'organisations déconnectées des territoires au moment des gilets jaunes. Symétriquement, le pouvoir est apparu toujours plus isolé, irrationnel et éloigné des Français.

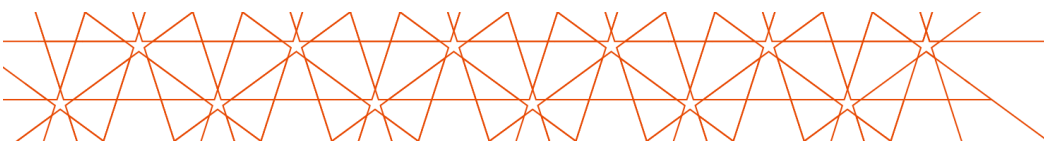
## Vers un renouveau du pouvoir syndical en France ?

Le 14 avril, le conseil constitutionnel a validé la loi, offrant une victoire légale au gouvernement Borne, à défaut d'une victoire politique. Car depuis, si l'appel aux manifestations hebdomadaires semble révolu, les mobilisations contre la réforme se poursuivent. Désormais, les membres de l'exécutif sont pris à partie lors de chacun de leur déplacement, par des blocages, des huées ou des concerts de casseroles. La côte de popularité d'Emmanuel Macron s'est [effondrée](#), retrouvant les niveaux de la crise des gilet jaunes. Certaines organisations militantes, comme l'association Attac, appellent déjà à perturber les prochains Jeux Olympiques dont l'organisation est prévue à Paris à l'été 2024. Alors que l'ensemble du gouvernement s'empresse de vouloir « tourner la page », les deux principales organisations syndicales connaissent au même moment une mue notable de leur direction qui pourraient avoir des répercussions significatives sur la suite du mouvement social et, au-delà, sur la crise démocratique, révélée au grand jour à l'occasion de cette réforme.

A l'issue d'un congrès conflictuel tenu fin mars à Clermont-Ferrand, la CGT a désigné pour la première fois de son histoire une femme, issue d'un syndicat de cadres, du militantisme chrétien et étudiant. Connue pour ses engagements multiples sur le travail, le féminisme et les inégalités, Sophie Binet a immédiatement affiché sa détermination à combattre la réforme des retraites, s'alignant sur les positions de l'intersyndicale qui fait du retrait de la loi un préalable incontournable à toute discussion avec le gouvernement. Soucieuse d'asseoir sa légitimité au sein de son organisation, elle affiche et relaie dans les médias et sur les réseaux sociaux son soutien à différents secteurs en luttés, en particulier ceux ayant été les plus critiques à l'égard de son prédécesseur.

Dans le même temps, Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT a annoncé céder sa place sa place à Marylise Léon, secrétaire adjointe de l'organisation. Celle qui lui succédera le 21 juin prochain partage *a priori* un profil similaire à Sophie Binet : femme d'une quarantaine d'années, elle est longtemps responsable dans un cabinet de conseil avant d'intégrer la fédération de la chimie et de l'énergie, au sein de laquelle elle couvre les questions des risques industrielles. Au sein de la direction de la CFDT qu'elle rejoint en 2018, elle est en charge de la coordination des politiques revendicatives, ce qui l'a conduite à développer des liens avec les organisations de la société civile mais aussi et surtout syndicales.

On peut donc légitimement attendre des effets de cette reconfiguration par le haut des deux plus grandes organisations syndicales de France, représentant à elles deux plus d'un million deux cent mille adhérents dans le pays. Face à un gouvernement et un président marqués du



sceau de [l'autoritarisme managérial](#), on peut raisonnablement penser que les liens tissés entre organisations syndicales au cours de cette bataille des retraites prépareront favorablement de futurs combats communs. On peut aussi espérer que ce renouvellement générationnel intègre une meilleure compréhension de nouveaux enjeux syndicaux liés à la précarité, aux inégalités et violences de genre ou aux questions écologiques.

Mais il serait naïf toutefois d'oublier à la fois les déficiences structurelles et les différences fondamentales qui caractérisent ces deux organisations, sur lesquelles cet article est largement revenu. La fusion des instances représentatives du personnel a considérablement affaibli les structures syndicales dont on commence [à mesurer les effets](#). Par ailleurs, il serait erroné de croire que la CFDT ait tiré un trait sur ses velléités d'être un interlocuteur privilégié du pouvoir politique et économique. De la même façon, le congrès de la CGT a remis sur le devant de la scène l'existence de tendances portant des discours forts de rupture et de confrontation avec l'ordre capitaliste. De fait, les divergences sont nombreuses entre les deux centrales, à commencer par le dossier des retraites, la CGT étant favorable à un retour de l'âge de départ à 60 ans, contrairement à la CFDT. Dans un tel contexte, il paraît difficile de réitérer à l'envi le succès unitaire de la mobilisation en cours.

Enfin, le rejet commun de l'ensemble des syndicats d'un rapprochement éventuel avec le champ politique semble grever toutes possibilités d'une amélioration substantielle à la fois de la situation du travail et du syndicalisme en France. La stratégie unitaire a pourtant été profondément « légitimiste » en respectant scrupuleusement l'ensemble des étapes institutionnelles de la préparation de la loi. En se gardant de construire des débouchés avec des acteurs politiques alliés tout en respectant le jeu parlementaire, l'ensemble des organisations syndicales s'offre un paradoxe qu'il faudra surmonter. Un de plus.

*Maxime Quijoux est sociologue et politiste, chargé de recherche au CNRS et membre du Lise. Ses recherches portent sur les mobilisations du travail, le syndicalisme et la démocratie en entreprise.*

